



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 11 août 2023

## Sécheresse en Loir-et-Cher : l'amélioration des débits des cours d'eau se poursuit

À la date du 8 août 2023, les indicateurs montrent que la situation hydrologique est en amélioration. Des pluies de faible intensité sont attendues dans les prochains jours.

Toutefois, le niveau de vigilance est maintenu sur l'ensemble du département, le niveau des nappes d'eau souterraines restant bas et en baisse sur l'ensemble du département.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés à compter de samedi 12 août, par arrêté préfectoral :

- en **alerte (DSA)** pour les bassins **des affluents de la Loire aval et du Cosson**,
- en **alerte renforcée (DAR)** pour les bassins **de la Brenne, des affluents de la Loire amont, de la Cisse amont et de la Masse**.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, ce qui entraîne des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation du **vendredi au dimanche**, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)

[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41